

**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon**  
**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau**  
**du 6 janvier 2022 en visioconférence**

Membres du Bureau présents : **Bernard CLAP**, Trigance ; **Michèle BIZOT-GASTALDI**, communauté de communes Alpes Provence Verdon ; **Christophe BIANCHI**, Durance Luberon Verdon Agglomération ; **Alain SAVARY**, St Paul lez Durance ; **Jean-Pierre HERRIOU**, Moissac-Bellevue ; **Jacques ESPITALIER**, Quinson ; **Romain COLIN** : Moustiers Ste Marie ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Claude BONDIL** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Charles Charles BORGHINI** et **Sophie VAGINAY-RICOURT**, Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur.

**1. AVIS DU PARC DU VERDON SUR LE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE PUIMOISSON**

Le Conseil municipal de Puimoisson a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme en septembre 2014 pour remplacer son plan d'occupation du sol devenu caduque en mars 2017 et pour intégrer les évolutions législatives récentes, réinterroger les enjeux du territoire et répondre aux besoins du territoire en matière de logements, de développement et de préservation de ses espaces.

Le projet de PLU de Puimoisson a été arrêté par délibération du conseil municipal du 23 septembre 2021 et a été réceptionné par le Parc le 8 octobre 2021.

En tant que personne publique associée à l'élaboration du PLU, le Bureau du Parc doit émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique, dans un délai de 3 mois suivant la réception des documents. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la Charte du Parc.

Le groupe de travail urbanisme du Parc du Verdon s'est réuni jeudi 9 décembre sous l'égide de M. Antoine Faure, vice-président du Parc, en présence de M. Fabien Bonino, maire de Puimoisson, et de M. Stéphane Simon, conseiller communal de Puimoisson. Cette réunion a permis d'analyser collectivement le projet communal et d'échanger entre les élus communaux et les élus et les techniciens du Parc.

A l'issue de sa présentation et des échanges, les membres du Bureau à l'unanimité ont émis un **avis favorable, assorti d'une réserve sur l'absence de prise en compte dans le règlement graphique des deux corridors aquatiques de l'Envalenc et du Pas de Laval, et de préconisations**. *. Avis exhaustif disponible sur le site internet [www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr)*

**2. AVIS DU PARC DU VERDON SUR LE PROJET DE PLU INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON**

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Moyen Verdon (désormais intégrée à la Communauté de communes Alpes Provence Verdon) a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal en décembre 2015. L'élaboration de ce document d'urbanisme à échelle intercommunale a notamment pour objectif de maîtriser l'urbanisation, favoriser un développement territorial équilibré, valoriser et préserver les ressources naturelles et paysagères, construire une politique de déplacements, renforcer l'attractivité économique du territoire...

Ce document d'urbanisme porté par la Communauté de communes Alpes Provence Verdon concerne 19 communes dont 9 d'entre elles sont situées dans le territoire du Parc du Verdon, à savoir : Allons, Angles, Blieux, Castellane, La Garde, La Palud-sur-Verdon, Rougon, Saint-Julien-du-Verdon, Saint-André-les-Alpes.

Le projet de PLU-i de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2021 et a été réceptionné par le Parc du Verdon le 13 octobre 2021. En tant que personne publique associée à l'élaboration du PLU-i, le bureau du Parc doit émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique, dans un délai de 3 mois suivant la réception des documents. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU-i avec la Charte du Parc.

Le groupe de travail urbanisme du Parc du Verdon s'est réuni jeudi 9 décembre sous l'égide de M. Antoine Faure, vice-président du Parc, en présence de Mme Michèle Bizot-Gastaldi, élue communautaire et maire de La Palud-sur-Verdon, et de Mmes Emeline Lacôte et Camille Lacaille du service urbanisme de la Communauté de communes. Cette réunion a permis d'analyser collectivement le projet intercommunal et d'échanger entre les représentantes élue et techniciennes de l'intercommunalité et les élus et techniciens du Parc.

A l'issue de sa présentation et des échanges, les membres du Bureau à l'unanimité (Mme Michèle BIZOT-GASTALDI et M. Jean-Marie PAUTRAT n'ayant pas pris pas au vote) ont émis un **avis favorable assorti de deux réserves concernant la non intégration au règlement graphique des nouvelles zones humides inventoriées par le Parc et l'absence de cartographie de la trame verte et bleue**. Ils attirent par ailleurs l'attention sur le zonage NOGs2 au niveau du site de Chasteuil à Castellane dont la localisation est erronée. *Avis exhaustif disponible sur le site internet [www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr)*

**3. CANDIDATURES DES COMMUNES AU DISPOSITIF DE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER CONCERNANT LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Les membres du Bureau à l'unanimité ont validé la candidature de la commune de Soleilhas dans le cadre de cet appel à projet pour bénéficier d'un soutien technique et financier du Parc concernant le diagnostic d'éclairage public dans les conditions définies par délibération du 19 novembre 2020.

#### 4. ATTRIBUTION DE LA MARQUE VALEURS PARC POUR LE CAMPING HUMAWAKA – COMPS-SUR-ARTUBY

Les membres du Bureau à l'unanimité ont suspendu l'attribution de la marque « Valeur du Parc naturel régional du Verdon » au camping Humawaka au motif suivant : attente du règlement des contentieux opposant les gestionnaires du camping à la commune de Comps-sur-Artuby. Compte tenu que le camping HUMAWAKA répond à l'ensemble des critères de la marque et vu l'avis de l'Office de tourisme intercommunal Dracénie Provence Verdon confirmant la qualité de l'établissement, le Président du Parc et l'élue référente à la marque Valeurs Parc appuyés par les techniciens concernés prendront attache avec les différentes parties pour engager une médiation.

#### 5. ATTRIBUTION DE LA MARQUE VALEURS PARC POUR LE GITE DE GROUPE LA CHAMBRETTE – BLIEUX

Les membres du Bureau à l'unanimité ont approuvé l'attribution de la marque « Valeur du Parc naturel régional du Verdon » au gîte La chambrette à Blieux sous-réserve de mettre en œuvre un plan d'action à 5 ans visant à progresser sur les performances énergétiques et sur la gestion éco-responsable de l'entreprise (choix des fournisseurs, limitation des consommations énergie et eau, gestion des espaces extérieurs). Ce plan de progression sera établi grâce à l'appui technique des techniciens du Parc.

#### 6. CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2021 2023

Le Département des Alpes de Haute-Provence s'est engagé dans une démarche de contractualisation avec les territoires des intercommunalités pour rendre ses interventions plus lisibles, transparentes et articulées.

Le contrat départemental de solidarité territoriale concerne les maîtres d'ouvrage publics. L'essentiel des aides du département passe par l'intermédiaire de ces contrats.

Une nouvelle génération de contrats a été construite pour la période 2021-2023, lors de réunions territoriales fin 2020 et début 2021 avec la participation du Parc, à partir des propositions de projets remontées auprès des intercommunalités du Verdon (CCAPV, PAA, DLVA) situées dans les Alpes de haute-Provence.

Les membres du Bureau à l'unanimité ont approuvé les contrats départementaux de solidarité territoriale 2021-2023 pour les trois territoires : Provence-Alpes-Agglomération, Durance-Luberon-Verdon-Agglomération, Alpes-Provence-Verdon-Terre de lumière.

#### 7. TARIFS DES ANIMATIONS PEDAGOGIQUES DU PARC DU VERDON – 2022

Les membres du Bureau à l'unanimité ont validé les tarifs suivants au titre de l'année 2022 :

Modules d'animation	Prix de vente proposé				Forfait déplacement pour les ateliers réalisés sur les communes
	Adulte (à partir de 16 ans)	Tarif réduit (sur justificatif) : chômeur, étudiant, e-pass	Enfant (de 6 à 15 ans)	Groupe constitué : adulte, scolaire ou ACM	
Visites	6,00 €	5,00 €	3,00 €	130,00 €	
Ateliers pédagogiques (avec matières premières)	15,00 €	13,00 €	8,00 €	165,00 €	+ 40 €

Gratuité pour les moins de 6 ans. Tarifs par personne et nets de taxes (TVA non applicable). Tarif de groupe : 15 pers maxi

#### 8. CALENDRIER DES EVENEMENTS DU PARC - JANVIER A MARS 2022

Les membres du Bureau ont validé le calendrier des événements du Parc au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

#### 9. DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

Les membres du Bureau à l'unanimité ont validé les opérations qui suivent et leur plan de financement :

- Connaissance et conservation des variétés fruitières anciennes du Verdon - Plan de financement modifié  
Coût total HT : 12 500 € / Fondation Crédit agricole : 10 000 € / Autofinancement : 2 500 €
- Acquisition de la presse à jus de fruits mobile - Plan de financement modifié  
Coût total HT : 50 000 € / Région (déjà acquis) : 25 000 € / Région (demande complémentaire) 15 000 € / Autofi. 10 000 €
- Entretien des bâtis, des espaces fréquentés et patrimoniaux des domaines de Valx et Félines - année 2022 - Plan de financement modifié  
Coût total TTC : 24 965 € / Conseil Régional : 9 986 € / CD 04 : 9 986 € / Autofinancement : 4 993 €
- Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin du Verdon - Année 2022 – GEMAPI  
Haut Verdon : Coût total TTC : 13 524 € / Agence de l'Eau : 4 057 € / Autofi.EPCI : 9 467 €  
Moyen Verdon : Coût total TTC : 31 884 € / Agence de l'Eau : 9 565 € / Autofi. EPCI : 22 319 €  
Artuby – Jabron : Coût total TTC : 63 624 € / Agence de l'Eau : 19 087 € / Autofi. EPCI : 44 537 €  
Bas Verdon : Coût total TTC : 70 594 € / Agence de l'Eau : 20 584 € / EDF : 8 646 € / Autofi. EPCI : 41 364 €  
Gestion des invasives : Coût total TTC : 25 948 € / Agence de l'Eau : 7 784 € / Région : 7 784 € / Autofi. EPCI : 10 380 €

- Mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire du haut Verdon : travaux 2022 (Gestion des structures alluvionnaires) – GEMAPI

Coût total TTC : 155 078 € / Agence de l'Eau : 77 539 € / Région : 46 523 € / Autofi. EPCI : 31 016 €

## 10. MARCHES PUBLICS

- Travaux « Restaurer l'ouverture à son extrémité Est de l'ancienne Galerie des Maurras »

Les membres du Bureau ont autorisé le Président à signer le marché avec la **société AMAK**, basée à Roquevaire, pour un prix global et forfaitaire de 32 480 €HT, soit 38 976,00 €TTC.

- « Mieux caractériser les attributs de maturité des forêts méditerranéennes et mise en place de placette de suivi dendro-écologique » en partenariat avec le PNR des Baronnies

Les membres du Bureau à l'unanimité ont autorisé le Président à signer le marché « mieux caractériser les attributs de maturité des forêts méditerranéennes et la mise en place de placettes de suivi dendro-écologique » avec **l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE)** pour un montant global et forfaitaire de 28 769,00 €HT, soit 34 523,00 €TTC

## 12. ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES : PROJET DE RESTAURATION D'UN CHEMIN CALADÉ – commune de Trigance

Les membres du Bureau à l'unanimité ont approuvé le projet d'accompagnement de la commune de Trigance pour la restauration d'un chemin caladé autour de l'église St Michel, et disent que conformément à la délibération du Bureau du 1<sup>er</sup> juillet 2021, cette prestation d'AMO et de Maitrise d'œuvre en quasi-régie sera facturée à la commune pour un montant de 1 000 €.

Pour affichage,  
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie, le 13 janvier 2022

Le Président,  
Bernard CLAP

